

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023**

Le 11 décembre 2023 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 5 décembre 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 25

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
ATANI Béatrice, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger,  
DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique,  
GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** LEDERNET Christian (pouvoir à LECOURT Sylvie), CHERRÉ Christelle (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à de MIEULLE Roger)

**Absent excusé :** de RICHEMONT Xavier

**Absent :** Néant

**Secrétaire de Séance :** MARTIN Denis.

**DCM N° 2023 – 103: SIEML – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SOUPLES – BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM – RUES J.DE BLOIS, R.LE BRACONNIER, D.PREVOST et G.LEMAIRE à DAUMERAY – OPERATION CMA-220.18.07 – PARTICIPATION FINANCIERE ET ACCEPTATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC ORANGE ET LE SIEML**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc DAVY, Maire délégué et adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Luc DAVY rappelle que par délibération en date du 7 juin 2022 le conseil municipal acceptait la réalisation des travaux ci-dessus ainsi que le versement d'un fonds de concours et d'une participation d'un montant total de 123.873 €.

Ces travaux réalisés en 2023 sont maintenant pratiquement terminés et ont fait l'objet d'ajustements.

Il convient donc de délibérer à nouveau.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 17/10/2023 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux aériens.

**ARTICLE 1 :** La commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2023 accepte, à l'unanimité, de verser une participation pour l'opération et selon les modalités décrites en annexe 1. Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML.

**ARTICLE 2 :** La commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2023 accepte, la convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques à signer entre ORANGE, le SIEML et la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

.../...

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4** : Le Maire et le Comptable de la Commune, le Président du SIEMML sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGE EN ANJOU et Monsieur le Président du SIEMML.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

